



Communiqué de Presse

## LES SEJOURS EDUCATIFS EN PERIL

### Manifestation publique mercredi 12 janvier à Clermont-Ferrand

Départ 13h30 place des Salins,

Arrivée à 15h30 place de Jaude : rencontres avec les professionnels et ateliers.

***Les acteurs professionnels de la filière des séjours éducatifs dans le département, et les élus qui les soutiennent, se mobilisent pour sauver leurs activités et leurs emplois, alors que se profile pour eux une troisième année noire. Ils veulent travailler et être aidés pour cela. Ils veulent faire vivre leurs territoires ruraux et de montagne !***

*Sancy-Dômes-Juniors est l'association qui regroupe dans le Puy-de-Dôme hébergeurs, encadrants pédagogiques et sportifs, transporteurs, prestataires éducatifs... qui interviennent dans le cadre des séjours scolaires et de vacances collectives.*

La rentrée de janvier 2022 est marquée par une recrudescence épidémique qui rend problématique les départs en classes de neige. Il en aura été de même avec tous les autres séjours scolaires et colos des années 2020 et 2021.

Face à cela, le Ministère de l'Education nationale émet des consignes contradictoires, qui freinent ou bloquent des départs qui restent pourtant autorisés.

Le Ministère des Finances a réactivé des mesures d'accompagnement hélas inadaptées aux petites et très petites associations et entreprises - celles précisément qui composent la filière -, aujourd'hui étranglées par deux années de pertes. Sans mesures fortes et immédiates, c'est tout un secteur qui va s'effondrer dans les mois à venir !

**La Bourboule, le 8 janvier 2022**

**Les séjours éducatifs** : classes de neige et d'environnement, voyages scolaires, colos, séjours collectifs ... outre leur richesse pédagogique, ont des vertus bénéfiques pour tous les enfants et jeunes accueillis en termes de santé, de socialisation, de citoyenneté.

Notre département a développé depuis des décennies une filière dédiée à ces activités éducatives, en particulier dans le Massif du Sancy et le secteur des Dômes. De nombreuses associations, entreprises et professionnels indépendants, spécialisés dans l'accueil et l'encadrement de ces publics, ont développé les outils et les compétences indispensables pour rendre possible cet accueil exigeant.

Ils subissent comme d'autres la crise économique et financière qui dure depuis bientôt deux ans. Leur activité a chuté de 50% à 80%, entraînant une fragilisation extrême de l'outil de production (trésoreries à sec, fonds propres négatifs, dettes...). La nouvelle vague Covid engendre une troisième année noire qui leur sera fatale si rien de plus n'est fait.

**Face à cette nouvelle situation, le Ministère de l'Education tergiverse** : partir est autorisé, mais les séjours sont déconseillés... Cette instruction de début janvier a plongé tout le secteur dans la confusion, les interprétations des uns allant à l'encontre de celles des autres... Tout ceci aboutissant à des annulations en cascade et générant d'insolubles questions de remboursements ou de reports...

**Nous demandons au Ministère de l'E.N. qu'il publie la consigne claire et unilatérale d'autoriser les séjours sous la seule réserve du respect des protocoles sanitaires.**

**Le Ministère des Finances a réactivé début janvier les précédents dispositifs d'aide** pour les seuls mois de décembre 2021 et janvier 2022. Ce nouvel effort est bien entendu louable. Mais les mesures n'offrent aucune visibilité sur l'avenir. Ils ne répondent pas au besoin immédiat de trésorerie. Ils sont partiellement inadaptés aux PE et TPE.

**Nous demandons au Ministère des Finances un étude et des mesures adaptées aux PE/TPE qui composent l'essentiel de la filière**

- Activité partielle prise en charge à 100 %, sans critère restrictif
- Réactivation du Fonds de Solidarité
- **Adaptation du dispositif de prise en charge des coûts fixes**, à l'origine conçu pour les PME ayant > 1M€ de CA : sans déroger aux principes comptables du dispositif
- **Nous demandons un versement mensuel d'avance** sur simple demande, justifié et régularisé en une seule fois en fin de période semestrielle.

**Contact : Olivier FOUROT-BAUZON / [sdj.president@gmail.com](mailto:sdj.president@gmail.com) / 06 82 59 64 76** Président de SDJ

PJ : Déclaration à la préfecture – tract distribué lors de la manifestation